

Um er-Rasas (Jordanie)

No 1093

1. IDENTIFICATION

État partie : Royaume hachémite de Jordanie

Bien proposé : Um er-Rasas (Kastron Mefa'a)

Lieu : Région géographique de Madaba

Date de réception : 21 février 2002

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Brève description :

Um er-Rasas est un site archéologique comprenant des vestiges des périodes romaine, byzantine et du début de l'Islam (de la fin du IIIe au IXe siècle apr. J.-C.), dont la plus grande partie n'a pas été fouillée. Ce site fut d'abord un camp militaire romain puis s'agrandit pour devenir une ville à partir du Ve siècle. Il comporte plusieurs églises, dont certaines possèdent encore des sols en mosaïque bien conservés. Deux tours carrées, en dehors du centre du site, suggèrent la pratique des anachorètes stylites. La zone est riche en vestiges d'anciennes activités agricoles.

2. LE BIEN

Description

Um er-Rasas est un site archéologique témoignant des périodes romaine, byzantine et du début de l'Islam. Sur ce site fut fondé au IIIe siècle apr. J.-C. un camp militaire romain, en étroite liaison aux frontières de l'empire (le *Limes*), la frontière avec le désert et vraisemblablement avec la section orientale de la route de l'encens. Le grand camp (*castrum*) donna son nom ancien au site – Kastron Mefa'a. Le camp fortifié, de forme carrée d'environ 150 x 150 mètres, n'a quasiment pas été fouillé.

Le *castrum* est devenu le centre de l'établissement ultérieur tandis que les ruines de l'établissement byzantin se trouvent à l'extérieur et couvrent une superficie d'environ 200 x 300 mètres. Parmi les structures en partie fouillées et visibles sur le site, on compte plusieurs églises. Celles-ci étaient facilement repérables avant même que commencent les fouilles et ont attiré l'attention des archéologues qui travaillent sur le site depuis 1986. C'est d'ailleurs pour cette raison que les particularités des habitations, du plan de la ville et de la vie quotidienne sont beaucoup moins connues.

Parmi les vestiges extraordinaires que comporte le site, on compte plusieurs sols en mosaïque, dont l'un revêt une importance particulière : les sols en mosaïque de l'église Saint-Étienne montrent d'incroyables représentations de villes identifiables de Palestine, de Jordanie et d'Égypte.

À proximité de la ville, une grande tour bien préservée, datant de la période byzantine, est probablement l'unique vestige d'une pratique très connue dans cette partie du monde – celle des anachorètes stylites, assis au sommet d'une colonne ou d'une tour et isolés du reste du monde. La tour ne possède pas d'escalier et elle est située dans une zone relativement isolée.

Um er-Rasas est entouré et parsemé de vestiges témoignant de l'activité agricole – réservoirs d'eau, cultures en terrasses, canaux d'irrigation, barrages et citernes.

Deux petits cimetières se trouvent l'un immédiatement à l'ouest et l'autre à l'est du site, le premier est un ancien cimetière bédouin tandis que le second est un cimetière moderne. Le site est séparé de la grande route moderne par une bande d'environ 150 mètres de large. Dans cette zone, se trouvent plusieurs ruines de constructions relativement récentes, datant de la moitié du XIXe siècle à la moitié du XXe siècle, et aujourd'hui abandonnées.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le site est protégé par la loi sur les antiquités – une loi qui cependant protège les antiquités de manière passive, en se limitant à citer les interdictions. Les centres principaux du site appartiennent à l'État, de sorte qu'aucune activité privée ou non autorisée ne peut se faire sur le site.

Structure de la gestion :

Il n'existe ni structure de gestion ni plan de gestion du site. Le site emploie quatre gardiens à plein temps qui effectuent le nettoyage et les travaux d'entretien de base.

Au moment de son évaluation, le site était considéré comme dangereux pour les visiteurs, en raison du manque de signalisation, du grand nombre de tranchées ouvertes et de structures instables. L'église Saint-Étienne est l'unique structure gérée, comportant un abri et un accès protégé.

Certaines autres structures du site ont reçu un premier traitement de conservation et la plupart des mosaïques retrouvées lors de fouilles sont protégées par une fine couche de terre.

Une campagne de conservation de plus grande envergure s'est déroulée en 2003 dans le but de stabiliser les découvertes de cinq des églises fouillées. L'évaluation signale de nombreux problèmes concernant les travaux entrepris sur le site.

La proposition d'un plan et d'une structure de gestion financés par une subvention de la Communauté Européenne a été suggérée. Le dossier de proposition d'inscription indique le champ d'action de ce plan, sans

toutefois préciser les délais de préparation ou de mise en œuvre.

Ressources :

- Ministère du tourisme;
- Direction des antiquités;
- Subvention de la Communauté Européenne.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

L'État partie justifie la proposition d'inscription par l'importance de différentes caractéristiques du site, par exemple : la valeur artistique des mosaïques et leur importance pour comprendre la géographie de la région, le témoignage de l'évolution des techniques de construction, la tolérance religieuse prouvée par la construction des églises chrétiennes sous domination musulmane, l'originalité de la tour des anachorètes stylites et l'agriculture adaptée à une région désertique.

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères i, iii, v et vi.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS a visité le site en juillet 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur la gestion du patrimoine archéologique.

Conservation

Historique de la conservation :

Les vestiges de l'église Saint-Étienne sont protégés par un abri et les visiteurs marchent sur des passerelles. D'autres zones fouillées ont été recouvertes de terre (il n'existe aucune documentation établie préalablement à cette mesure de protection).

Des plans de conservations ont été préparés et quelques travaux de conservation ont été entrepris.

L'évaluation note l'absence de plans de conservation appropriés, l'utilisation de matériaux impropres, l'absence de contrôle des travaux de conservation d'un point de vue archéologique et l'absence d'équipements adéquats.

État de conservation :

Le site ne possède pas de plan de conservation détaillé et adapté et beaucoup de ses structures ne sont pas stables.

Gestion :

Il y a une absence totale de structure et de plan de gestion. Le personnel sur le site est insuffisant, la signalisation et le

balisage sont inexistant, il y a des tranchées dangereuses et des problèmes fondamentaux de responsabilité – le ministère du tourisme au travers de son personnel ou la direction des antiquités (souvent absent des procédures de planification et des prises de décisions). Aucune unité technique ou de gestion relevant des organes responsables ne prend soin de la planification ou de la mise en œuvre des plans.

Analyse des risques :

Comme tout site dépourvu de plan de gestion et de structure de mise en œuvre de la gestion, le risque principal est l'absence de tout traitement en faveur d'une protection durable. Les fouilles et l'exposition des murs et des sols couverts de mosaïques mettent le site en bien plus grand danger de détérioration et de dommage qu'avant.

Les travaux de conservation effectués sans planification ni spécifications techniques présentent aussi un risque.

Authenticité et intégrité

Le site a conservé son authenticité intégrale. Les seuls éléments non authentiques sont un abri placé sur une mosaïque et deux arches reconstruites. L'abri a un rôle de conservation important et son unique impact négatif concerne l'intégrité du site. Cet aménagement est cependant réversible et des plans sont en cours de préparation pour de nouveaux abris.

Les arches ont été complètement reconstruites par anastylose.

Évaluation comparative

L'ICOMOS considère que l'absence d'une analyse comparative suffisante pose un problème. La région est riche en sites de cette période. Certains comportent plusieurs églises avec des sols en mosaïque importants (voir Madaba). Les témoignages d'une évolution des techniques de construction dans la région et les périodes concernées ne sont pas non plus spécifiques au site.

Les pratiques agricoles anciennes sont typiques dans la région et l'analyse comparative n'a pas montré que le site est plus représentatif que d'autres sous aucun aspect que ce soit.

La tour du stylite est susceptible avoir une valeur exceptionnelle. Le *castrum* romain peut aussi être d'une valeur exceptionnelle, mais ce n'est pas montré dans le dossier par des études comparatives.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Sans étude comparative appropriée, il est difficile d'établir la valeur universelle exceptionnelle du site. Il est susceptible de remplir les critères comme il peut ne pas s'y conformer.

Évaluation des critères :

Une étude comparative pourrait révéler que le site répond aux critères *i* (les mosaïques), *iv* (le *castrum*, la tour du stylite), *v* (l'agriculture), *vi* (les anachorètes stylites – monachisme chrétien comme idéologie).

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Il est recommandé :

- que des plans de gestion et de conservation appropriés soient préparés ;
- qu'une structure de gestion et de mise en œuvre soit créée ;
- qu'une analyse comparative appropriée soit préparée et soumise.

Recommandation concernant l'inscription

Que l'examen de cette proposition d'inscription soit ***différé*** afin de permettre à l'État partie de prendre les mesures suivantes :

- préparation d'un plan de gestion détaillé et mise en place d'un système de gestion ;
- préparation d'un plan de conservation approprié pour l'ensemble du site ;
- soumission d'une analyse comparative des sites du même type dans la région ;
- justification de la valeur universelle exceptionnelle et conformité aux critères.

ICOMOS, mars 2004